

SEANCE DU 20 JANVIER 2021

Présents :

Monsieur Thierry MISSAIRE, Bourgmestre - Président;
Monsieur Vincent BURTON, Monsieur André STRAUVEN, Monsieur Guy
LECOMTE, Madame Rose-Marie GELAESEN, Échevins;
Monsieur Nicolas ANDRIES, Madame Sidonie AUGERAUX, Monsieur Jean-
François BELLEM, Madame Géraldine BLAVIER, Monsieur Bernard
BONNECHERE, Madame Christianne DEVRESSE, Monsieur Luc LHOEST,
Monsieur Lucien MILISEN, Madame Hélène PENDEVILLE, Monsieur
Fabrice SCIORRE, Madame Séverine VANHERLE, Conseillers;
Madame Yvonne PIRARD, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian VANDERBEMDEN, Directeur Général;

**Objet : CENTIMES ADDITIONNELS AU PRECOMPTE IMMOBILIER-
EXERCICE 2021.**

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique

Vu la Constitution, les articles 41, 162 et 170 § 4 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles
L1122-30, L1331-3, L3131-1§1^{er} 30 et L3122-2,7 ;

Vu le code des impôts sur les revenus 1992, notamment les articles 249 à 256 et 464,1^o ;

Vu le décret du 14 décembre 2000 (M.B. 18.1.2001) et la loi du 24 juin 2000 (M.B.
23.9.2004, éd. 2) portant assentiment de la Charte européenne de l'autonomie locale,
notamment l'article 9.1 de la Charte ;

Vu les recommandations émises par la circulaire de 09.07.2020 relative à l'élaboration
des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne, à l'exception des
communes et des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone,
pour l'année 2021 ;

Vu la situation financière de la Commune ;

Considérant qu'en application de l'article L1124-40 §1, 3^o du CDLD, l'avis du
Receveur régional a été demandé ;

Que celui-ci a accusé réception du projet de règlement ainsi que du dossier y afférent en
date du 12.01.2021

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du 12.01.2021 et joint en
annexe ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

Par ces motifs ;

Présents :

Monsieur Thierry MISSAIRE, Bourgmestre - Président;
Monsieur Vincent BURTON, Monsieur André STRAUVEN, Monsieur Guy
LECOMTE, Madame Rose-Marie GELAESEN, Échevins;
Monsieur Nicolas ANDRIES, Madame Sidonie AUGERAUX, Monsieur Jean-
François BELLEM, Madame Géraldine BLAVIER, Monsieur Bernard
BONNECHERE, Madame Christianne DEVRESSE, Monsieur Luc LHOEST,
Monsieur Lucien MILISEN, Madame Hélène PENDEVILLE, Monsieur
Fabrice SCIORRE, Madame Séverine VANHERLE, Conseillers;
Madame Yvonne PIRARD, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian VANDERBEMDEN, Directeur Général;

**Objet : CENTIMES ADDITIONNELS AU PRECOMPTE IMMOBILIER-
EXERCICE 2021.**

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

Par ces motifs ;

ARRÊTE :

Article 1 : Il est établi, pour l'exercice 2021, **2.500 centimes** additionnels communaux au précompte immobilier dû à l'Etat par les propriétaires d'immeubles sis sur le territoire de la Commune. Ces centimes seront perçus par l'Administration des Contributions directes.

Article 2 : La présente délibération sera publiée conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Le présent règlement de taxe entre en vigueur dès le premier jour de sa publication.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants dans le cadre de la tutelle générale d'annulation à transmission obligatoire.

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire,
(s) C. VANDERBEMDEN.

Le Président,
(s) T. MISSAIRE.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Christian VANDERBEMDEN.



Thierry MISSAIRE.